

Des centaines de salariés privés de cantine

Le préfet d'Ile-et-Vilaine a fait fermer le restaurant d'entreprises d'Orange, à Cesson-Sévigné, près de Rennes, pour non-conformité aux normes de sécurité incendie.

C'est l'une des plus grosses cantines du secteur ! Orange business services, Orange labs, mais aussi EDF, Cap Gemini, Engie, des fonctionnaires du ministère du Travail ou de la Région Bretagne... Des centaines de salariés ont leurs habitudes au restaurant Le Calydon, situé sur le campus Orange, rue du Chêne-Germain à Cesson-Sévigné, près de Rennes.

L'opérateur de télécommunications, propriétaire de ce bâtiment construit dans les années 1980, a confié l'exploitation du restaurant à la société Ansamble, qui emploie une trentaine de salariés sur le site.

« Hors période de crise sanitaire, environ 1 200 repas sont servis chaque jour aux personnels d'Orange et d'une vingtaine d'autres entreprises ou établissements publics », explique Sébastien Crozier, délégué de la CFE-CGC chez Orange.

Ascenseurs, appareils de cuisson non contrôlés

« Et nous avons appris par hasard, mardi, que le restaurant était fermé sur décision préfectorale, pour cause de non-conformité aux normes de sécurité incendie, ajoute l' élu du personnel, déplorant que le Comité social et économique de l'entreprise n'ait pas été informé de cette décision. Des centaines de salariés se retrouvent ainsi le bec dans l'eau, sans cantine, au moment même où on leur demande de revenir sur leur lieu de travail. »

Pas de contrôle incendie depuis 2015

Le restaurant Le Calydon, fermé depuis le premier confinement, le 15 mars 2020, continuait d'assurer un service minimum de vente à emporter. Il devait rouvrir le 1^{er} juillet, sauf



Hors Covid, le restaurant d'entreprises d'Orange, à Cesson-Sévigné, près de Rennes, sert plus de 1 200 repas par jour aux personnels d'une trentaine d'entreprises et administrations du secteur. Photo d'illustration.

que la préfecture d'Ile-et-Vilaine en a décidé autrement.

À la suite d'une visite de contrôle des installations, le 10 mai, la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique a émis un avis défavorable à la réouverture. Motifs : absence de vérification des appareils de cuisson et de l'installation électrique depuis 2019, ainsi que du système de sécurité incendie depuis 2015, alors que celle-ci doit avoir lieu tous les trois ans.

Le procès-verbal relève également que le contrôle des ascenseurs, prévu tous les cinq ans, n'a pas été effectué.

La commission a relevé aussi « une alarme sonore laissant apparaître

une audibilité limitée dans certains espaces du bâtiment », ou encore « un problème de détection incendie au niveau du sous-sol à cause de l'humidité présente ».

Une « gestion calamiteuse » pour la CFE-CGC

Pour la CFE-CGC, « la fermeture du restaurant pendant la crise sanitaire constituait une parfaite opportunité pour réaliser la mise en conformité du bâtiment, mais la direction n'en a rien fait ».

Le syndicat de l'encadrement précise avoir déjà alerté « il y a trois ans sur la gestion calamiteuse de ce restaurant (absence d'assurance, nombreuses négligences dans la comp-

tabilité...), mais le mépris des vérifications de sécurité, qui impacte à la fois les convives et les personnels qui travaillent dans le restaurant, constitue une sorte de sommet dans l'incurie. »

Commentaire d'Orange, le propriétaire des murs : « Des actions sont en préparation, côté propriétaire et côté exploitant, pour remédier à ces non-conformités et mettre en œuvre ces prescriptions pour être en mesure de permettre la réouverture du restaurant dans les meilleurs délais ».

Laurent LE GOFF.

1 200 foyers fournis en électricité par an

À Guignen, en Ile-et-Vilaine, une ferme solaire de 11 000 panneaux photovoltaïques a été inaugurée, hier.



Christine Gardan, la présidente du Smictom Pays de Vilaine ; Daniel Guillotin, président de la SEM Energ'IV, et Pierre Moal, responsable du pôle photovoltaïque pour Energ'IV, ont inauguré la ferme solaire de Guignen.

Elle va fournir près de 1 200 foyers en électricité, par an. À Guignen, au sud de Rennes, une ferme solaire de 11 000 panneaux a été inaugurée, hier.

Elle a été mise en service en avril, au terme de sept mois de travaux. Daniel Guillotin, président de la SEM Energ'IV, qui exploite le site, précise que cela représente « 6 % de la production photovoltaïque au niveau départemental », ou 40 % de l'électricité consommée dans la commune.

Des panneaux haute performance

Pierre Moal, responsable du pôle photovoltaïque pour Energ'IV, explique : « Ce sont des panneaux haute performance, qui captent de façon plus forte le rayonnement, grâce à des cellules de raccordement installées à l'arrière du panneau. Le rendement est maximisé. »

Ainsi, les panneaux pourront tout de même produire de l'énergie en début et en fin de journée, et également avec un ensoleillement moindre.

Les panneaux solaires sont installés sur un ancien site d'enfouissement des déchets de 10 hectares, pollué, appartenant au Smictom des Pays de Vilaine. Le site a cessé de fonctionner en 2002, après avoir été exploité pendant près de 12 ans.

Au total, « 170 000 tonnes de déchets sont sous nos pieds », détaille Christine Gardan, la présidente du Smictom. Cette surface ne pouvait pas devenir « une zone agricole ou habitable ». Elle ajoute : « Le champ solaire éclaire de nouveau cet endroit. »

Le coût total du projet s'élève à 4,6 millions d'euros, dont 100 000 € ont été financés grâce à la plateforme de financement participatif Gwenneg. Les panneaux ont une durée de vie estimée à environ 30 ans.

Jusqu'à la mise en service de la centrale solaire entre Bruz et Pont-Péan, en septembre, celle de Guignen sera, pendant quelques semaines, la plus grande d'Ile-et-Vilaine.

Sarah HUMBERT.

Le golf de Cap Malo devient connecté

Le golf de Cap Malo, au nord de Rennes, est le troisième de France et le seul du Grand Ouest à être relié à une application digitale.

L'initiative

Tous les mordus de golf le savent. Que ce soit au niveau sportif ou en loisirs, tout l'intérêt d'un parcours, c'est d'être dehors. Alors pourquoi connecter au monde virtuel celui de Cap Malo, au nord de Rennes ?

« L'application Trackman range qu'on installe sur son téléphone ne change rien au plaisir de s'aérer », assure Jean-Marie Carret, le directeur de ce golf.

Radar mouchard

C'est un outil imaginé pour améliorer ses performances. « Quand on s'échauffe, on a une idée de ce qu'on fait grâce aux panneaux de distance mais, au-delà de 150 m on juge à l'œil. Là, on a la distance exacte qu'a parcourue la balle, si elle a dévié à droite ou à gauche. On voit directement la portée de son geste, le résultat avec tel ou tel club. »

Les radars jouent les mouchards. « Avec ces informations, ça permet d'être plus précis, donc plus confiant car notre cerveau a une meilleure analyse, commande mieux nos muscles, on ne fait plus dans l'approximatif », décrit celui qui est aussi enseignant.

Cette application, il la voit comme un complément aux cours. « Une bal-



Le golf de Cap Malo est l'un des rares de France connecté aujourd'hui.

| PHOTO : ALEXANDRE LAMOUREUX

le qui ne passe pas un plan d'eau, c'est frustrant. Là, on s'axe sur ce trou et on applique ce qu'a expliqué l'enseignant avant. »

Parties dans le monde entier

Le côté ludique se décline aussi entre joueurs. « On va pouvoir lancer des petits défis en créant des championnats de précision. Chacun fera son score et on verra à la fin du mois par exemple, qui a le plus de points à Cap Malo. »

Le golf est le seul du Grand Ouest à être équipé. Il n'y en a que deux autres en France à proposer cette

technologie à leurs pratiquants. À Cap Malo, l'accès est gratuit pour les membres et coûte quelques euros pour ceux qui viennent s'initier en journée.

Cerise sur le club, l'application permet aussi de jouer virtuellement sur plus de 300 parcours mythiques, disséminés partout dans le monde. « C'est une vraie partie, avec le dessin des trous. C'est comme sur une console avec une qualité et une précision multipliée par 1 000. »

Karin CHERLONEIX.

L'Ile-et-Vilaine en bref

Armand Bohuon, maire de Talensac, est décédé

Armand Bohuon, maire de Talensac et vice-président de Montfort communal, est décédé hier. Il avait 66 ans.

Ancien agriculteur, Armand Bohuon était engagé au service de sa commune depuis près de 40 ans. Élu pour la première fois en 1983, il était maire depuis 1995. « Homme droit, il était ce qui devient de plus en plus rare en politique, fidèle à ses amis et ses idées », souligne Christophe Martins, actuel président de l'intercommunalité.

Qualifié d'homme discret et sage, il était salué pour sa capacité à écouter et sa bonne connaissance des dossiers. Pour sa détermination à se battre pour sa commune aussi. Armand Bohuon s'était, par exemple, fait remarquer il y a 20 ans avec l'organisation d'un référendum sur le rattachement ou non de Talensac à Rennes métropole. Une première dans le Département. Il s'était aussi battu pour obtenir la mise en service d'une déviation, inaugurée en 2016.



Armand Bohuon était maire de Talensac depuis plus de 25 ans.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Les autorités craignent une rave-party

Le préfet d'Ile-et-Vilaine a pris des mesures d'aujourd'hui à mercredi pour interdire les rassemblements de type teknival.

Un rassemblement festif à caractère musical de type teknival ou rave-party, pouvant regrouper plusieurs centaines de participants, est susceptible de se dérouler entre aujourd'hui et mercredi, en Ile-et-Vilaine, annonce la préfecture dans un communiqué diffusé hier.

« Saisie de matériel »

« Face aux risques d'ordre public et sanitaire que représente ce type de regroupement », qui n'a fait l'objet « d'aucune déclaration préalable »,

le préfet a pris un arrêté.

D'aujourd'hui 17 h, à mercredi 8 h, les rassemblements festifs à caractère musical (à l'exception de ceux légalement déclarés ou autorisés) sont interdits.

D'aujourd'hui minuit à mercredi 8 h, la circulation de tout véhicule transportant du matériel de son (« sound system ») à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé, sur l'ensemble des réseaux routiers, est également interdite.

« Toute infraction est passible de sanctions et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal », poursuit la préfecture.

Le week-end dernier déjà, la préfecture avait pris des mesures d'interdictions pour éviter l'organisation d'une rave-party dans l'Ouest. Les forces de l'ordre sont intervenues dans le Morbihan et dans le Finistère pour empêcher l'installation de sound system.

Tourisme, balades, découvertes...c'est l'été

<p>Baignades sauvages en France 750 spots de baignade en eau douce en France. 23,00 €</p>	<p>Prendre la route en camping-car Les meilleurs itinéraires pour découvrir la France en camping-car. 34,00 €</p>	<p>Les plus beaux itinéraires en Bretagne 185 idées de randonnées, 57 circuits routiers, 600 sites touristiques, complet pour toute la Bretagne. 15,90 €</p>
<p>Week-ends en bords de Loire Des terroirs et paysages variés qui rivalisent de charme : faune, flore, vignobles, Histoire, patrimoine. 6,90 €</p>	<p>Le tour de Bretagne à vélo Au départ de Saint-Malo notamment, un périple de 1 500 km, en 35 étapes. 16,50 €</p>	<p>Cités de charme en Normandie Echappées belles entre villages et sites de caractère, plus de 40 joyaux du patrimoine à découvrir... 6,90 €</p>
<p>Le Sentier des douaniers Bretagne Sud 30 balades De la baie de Douarnenez à l'estuaire de la Loire. 12,00 €</p>	<p>Le tour de Manche à vélo de Roscoff à Cherbourg Le guide indispensable pour réaliser le tour de la Manche à vélo, de Roscoff à Cherbourg. 15,90 €</p>	<p>Châteaux de Bretagne 30 balades Une façon inédite de visiter la Bretagne et ses châteaux. 12,00 €</p>

Baucoup d'autres ouvrages à découvrir sur notre site internet
Offre valable dans la limite des stocks disponibles

En vente sur :

editions.ouest-france.fr

ouest-france